

Le règlement intérieur



1. Introduction :

L'association « Tennis Club de La Coudoulière » représenté par son (sa) Président(e) a signé une convention avec la municipalité de Six-Fours-les-Plages qui lui permet d'occuper le domaine public et d'y exercer son activité statutaire.

2. Adhésion :

Tout joueur doit être à jour de sa cotisation pour pénétrer sur un court.

Les cotisations sont à régler chaque année entre le 1er septembre et le 31 octobre.

Le montant des cotisations ainsi que toutes les conditions particulières d'adhésions (tarifs promotionnels, badges, locations) sont affichés au portail d'entrée du club.

Tous les membres du « Tennis Club de La coudoulière », conformément aux statuts de la Fédération Française de Tennis,

sont licenciés à celle-ci et bénéficient à ce titre de l'assurance fédérale couvrant les risques individuels et collectifs encourus par la pratique de l'activité.

Pour être valide, chaque adhésion doit être accompagnée d'un certificat de non contre indication à la pratique du tennis et avec la mention spéciale « en compétition » pour les moins de 18 ans qui font de la compétition ; d'une photo récente (jeunes et adultes); dans le cas contraire, le CSMT décline toute responsabilité en cas d'accident.

Chaque membre devra être titulaire d'un badge magnétique permettant l'accès aux courts et aux vestiaires en dehors des heures d'ouvertures du secrétariat (au moins un par famille).

3. Eclairage des courts :

Les courts de tennis seront éclairés dès la tombée de la nuit jusqu'à 22 h 15.

Chaque adhérent devra allumer et éteindre son court.

4. Tenue et comportement sur et hors des courts :

Une tenue de tennis correcte est exigée dans l'enceinte du « Tennis Club de La Coudoulière ».

Les chaussures de tennis sont obligatoires pour pénétrer sur les courts.

Chaque joueur se doit d'adopter une tenue correcte ainsi qu'une attitude courtoise sur l'ensemble des installations.

Aucune boisson alcoolisée n'est tolérée sur les courts de tennis.

5. Réservation :

-Les réservations se font au club, par téléphone ou sur le site internet « BALLE JAUNES ».

Le court peut se réserver la veille et le jour même jusqu'à l'heure de début de réservation souhaitée.

- Cas particulier : Lorsque les adhérents ont un cours collectif ou particulier,

ils pourront faire une réservation le même jour que les dits cours mais seulement à partir de cette même journée et à partir de 8h00.

- une seule réservation par adhérent par jour : c'est ce que le site »BALLE JAUNE » permet.

-Il est impératif que ce soit la 1ère heure de jeu qui soit retenue sur « BALLE JAUNE »

Vous pouvez bien entendu dépasser votre heure de jeu (s'il n'y a pas de réservation derrière).

Les réservations sont limitées à une heure pour les parties de simples comme de doubles.

- Il est impératif que tous les joueurs présents sur le court (et uniquement ceux là) soient notés sur balle jaune.

- Respecter et aller jouer sur le court que vous avez réservé

Pour la réservation avec un invité, vous devez obligatoirement faire une réservation "avec invité"

et régler l'invitation au tarif en cours au delà de vos invitations gratuites.

Dans ce cas, c'est à l'adhérent qu'incombe la responsabilité d'indiquer à l'accueil le statut de son partenaire.

Tous manquements à ces règles de réservation peuvent entraîner la suspension temporaire sur le site « BALLE JAUNE ».

Le « Tennis Club de La Coudoulière » se réserve le droit de bloquer les courts à des heures précises pour les besoins suivants : compétitions officielles, Tournois, Animations,

Tout court réservé, non utilisé 10 minutes après le début de l'heure prévue, pourra être attribué à d'autres adhérents.

Le règlement intérieur



6. Discipline :

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club house, respecter les décrets en vigueur concernant le tabagisme.

Il est recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts ou dans l'enceinte du club.

Les parents sont en charge du comportement de leur(s) enfant(s) dans l'enceinte du club.

Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts sauf en cas de convention ou de dérogation adoptée par le comité (exemple : Tennis/Roller ou Tennis/Ballon).

La présence d'animaux est strictement interdite sur les courts.

7. Responsabilité :

Le « Tennis Club de La Coudoulière » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts, dans le club-house, les vestiaires et les espaces environnants.

8. Respect des installations :

Les diverses installations doivent être respectées.

Boîtes, bouteilles, papiers etc... doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Toute personne occasionnant volontairement des dégâts au matériel appartenant au club,

se verra dans l'obligation de régler le montant des réparations à réception de la facture sous peine de poursuites judiciaires.

(Pour les mineurs, la facture sera adressée aux parents).

9. Ecole de tennis :

Le montant des cotisations à l'école de tennis est validé chaque année par le comité de direction.

Les cours de l'école de tennis sont assurés tous les mercredis,

samedis ou en soirées durant l'année scolaire à l'exception des vacances scolaires.

L'école de tennis jeune est encadrée par nos moniteurs de tennis B.E .

Les cours sont assurés par eux-même et par une équipe d'initiateurs.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où l'initiateur les prend en charge.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'initiateur et reprendre leur(s) enfant(s) à l'heure exacte, à l'issue du cours.

L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne automatiquement l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînement).

10. Matches par équipes :

Le club engage chaque année un certain nombre d'équipes dans les différents championnats organisés par la Fédération Française de Tennis.

Les cotisations fédérales concernant ces championnats sont prises en charge par le club.

Dans le but de s'assurer de la motivation des joueurs et joueuses s'engageant dans les rencontres par équipes et afin de limiter toutes les polémiques inhérentes à ces épreuves,

le Comité de Direction propose d'appliquer une charte d'engagement.

Tout compétiteur désirant participer aux diverses compétitions doit :

- S'inscrire auprès du secrétariat pour jouer en équipe

-Présenter un certificat médical mentionnant la pratique du tennis en compétition (une photocopie doit être fournie lors de l'inscription).

-Accepter de jouer dans l'équipe sélectionnée par la commission sportive adulte, sachant que celle-ci s'efforcera de conserver une certaine affinité entre joueurs.

-Prévenir le capitaine de son équipe le plus tôt possible lors d'absence, blessure ou autres motifs

-Accepter les choix du capitaine de l'équipe (notamment, être remplaçant lors d'une rencontre).

11. Cours de tennis :

Les moniteurs D.E. ayant signé une convention avec le club sont les seuls à pouvoir enseigner le tennis dans l'enceinte du club.

12. Respect du règlement :

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Le présent règlement pourra être appliqué par les membres du Comité de Direction et les moniteurs.

Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées en Comité de direction.

« Lu et Approuvé » :

Signature :

LE: / /